



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014**

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce douzième jour du mois de mai 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Monsieur le conseiller Martin Chabot
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014
4. Demande de dérogation mineure : 2, rue Père-Marquette
5. Consultation : APR-1254-2014 : zone 131-H
6. Lecture et adoption du règlement 1255-2014 : Service incendie
7. Lecture et adoption du règlement numéro 1256-2014 : Loi sur les immeubles industriels municipaux
8. Adoption du règlement APR-1257-2014 : usage zone « 122-F »;
9. Avis de motion
 - a) Construction de nouvelles rues dans le parc industriel
 - b) Construction d'un bassin de rétention dans le parc industriel
10. Mandat à Boilard Renaud notaires : option d'achat future rue / Transport Marc Juneau
11. Deuxième versement à la Fondation médicale de La Jacques-Cartier
12. Appui financier à CJSR-La TV Portneuvoise
13. Nomination d'un responsable des premiers répondants
14. Crédit de taxes matières résiduelles
15. Demande du Club des cavaliers de Sainte-Catherine
16. Demande de permis d'enseigne / I.G.A. / 4540, route de Fossambault
17. Demande de permis d'enseigne / Remorquage de la Jacques-Cartier / 4517, route de Fossambault
18. Demande de permis construction bâtiment commercial : Super C - route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

19. Autorisation de dépenses : arpentage et déboisement dans le parc industriel
20. Nomination aux travaux publics
21. Achat d'une camionnette
22. Autorisation de dépense : Stationnement centre Anne-Hébert
23. Autorisation de dépense : Projet pilote de parc à chiens
24. Paiement numéro 3 : Création d'un lien entre les réseaux d'aqueduc
25. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
26. Dépôt de la liste des engagements financiers
27. Dépôt de la liste des chèques
28. Bordereau de correspondance
29. Amendement de la résolution numéro 150-2014
30. Suivi par les élus
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Ajournement au 26 mai 2014 – 19 h 30

Lundi 26 mai 2014

34. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
35. Adoption de l'ordre du jour
36. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014
37. Contrat de travail : état major des pompiers
38. Contrat de travail : cols bleus
39. Départ à la retraite de la greffière adjointe : congés de maladie accumulés
40. Demande de dérogation mineure : lot 5 468 208
41. Demande de dérogation mineure : lot 4 779 994 – 3350, route de Fossambault
42. Adoption du projet de Plan d'urbanisme révisé et des règlements de remplacement
43. Suivi par les élus
44. Autres sujets
45. Période de questions
46. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de mai est ouverte.

247-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

248-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28
AVRIL 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 28 avril 2014
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

249-2014 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2, RUE PÈRE-
MARQUETTE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Éric Couture,
nouveau propriétaire du 2, rue Père-Marquette, afin de subdiviser le terrain en
deux et construire une résidence sur le terrain créé;

ATTENDU que le lot projeté aurait une largeur de 15.83 mètres, alors que le
règlement de lotissement numéro 624-91 prescrit une largeur de 16,5 mètres
pour l'usage habitation unifamilial isolé dans la zone 71-H;

ATTENDU que les commissaires considèrent que le fait d'accepter la demande
porterait préjudices aux propriétaires de la rue Père-Marquette puisque cette
demande dénaturerait un quartier existant depuis les années 1970;

ATTENDU que Monsieur Couture présente également une simulation
d'implantation de la résidence unifamiliale isolée à construire afin de démontrer
que cette dernière rencontrerait les normes d'implantation;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande ne porte pas préjudice au voisin du
4, rue Père-Marquette, puisque les deux propriétés sont séparées par une haie
mature et que la marge de recul minimale serait respectée;

ATTENDU que le propriétaire du 4, rue Père-Marquette, Monsieur Gagnon,
affirme ne pas avoir d'objection;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande permettrait de rentabiliser les
infrastructures publiques et de densifier;

ATTENDU que la Ville exige, dans les protocoles d'entente conclus avec les
promoteurs pour les nouveaux quartiers résidentiels d'unifamiliales isolées
desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout, une largeur minimale de 18,5
mètres puisque 16,5 mètres est une largeur vraiment minimale;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 25 mars 2014;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel;

ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par M. Éric
Couture, nouveau propriétaire du 2, rue Père-Marquette, afin de subdiviser le
terrain en deux créant ainsi un lot de 15,83 mètres de largeur au lieu de 16,5
mètres tel que prescrit par le règlement de lotissement numéro 624-91.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-1254-2014

Conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-1254-2014.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des services techniques monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1254-2014 aux fins de modifier le *règlement de lotissement* numéro 624-91 de façon à modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : unifamiliale isolée » et « Hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce projet de règlement contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

250-2014 **RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-2014 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 38 000 \$ POUR L'ACHAT DE
MATÉRIEL POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE
LES INCENDIES**

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 14 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier;

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement portant le numéro 1255-2014 lequel est reproduit ci-après.

ADOPTÉE

Règlement numéro 1255-2014

ARTICLE 1 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil décrète, par le présent règlement, les acquisitions suivantes :

- L'achat d'un logiciel « Première Ligne de PG Solutions »
- L'achat d'équipements informatiques
- L'achat de lits escamotables

La description et le coût de ces travaux sont détaillés dans un document préparé par M. Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 16 avril 2014, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe A ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 38 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 38 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE QUATORZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

ANNEXE A – RÈGLEMENT 1255-2014

Matériel pour le Service de protection contre les incendies

Logiciel Première Ligne de PG Solutions	21 260 \$
Équipements informatiques.....	5 710 \$
Lits escamotables	5 652 \$
Sous-total.....	32 622 \$
Taxes nettes	1 210,50 \$
Frais emprunt et frais contingents (10%).....	3 383,25 \$
Sous-total.....	37 215,76 \$
Divers et imprévus	784,24 \$
TOTAL.....	38 000 \$

Préparé par :

Pierre Beaumont
Directeur
Service de protection contre les incendies

16 avril 2014

251-2014 **RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-2014 POURVOYANT À FIXER POUR L'ANNÉE 2014 LE MONTANT MAXIMAL POUVANT ÊTRE ENGAGÉ AU COURS DE CET EXERCICE POUR DÉFRAYER LES DÉPENSES EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX**

ATTENDU que le lot 4 519 744 est utilisé à des fins industrielles, conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux, compte tenu de la localisation sur ce lot d'un motel industriel;

ATTENDU que la Loi sur les immeubles industriels municipaux stipule que les dépenses engagées en application de ladite loi ne peuvent excéder, au cours d'un exercice financier, un montant que la municipalité fixe chaque année par règlement;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

ATTENDU que ce règlement n'est pas soumis aux personnes habiles à voter si le montant qu'il fixe représente 1 % ou moins des dépenses prévues au budget de la municipalité pour l'exercice financier visé;

ATTENDU que les revenus de location du motel industriel ont été budgétés à 21 983 \$ et les dépenses d'opération à 12 573 \$ plus 13 548 \$ d'intérêts sur l'emprunt pour la construction dudit motel industriel;

ATTENDU que le budget des dépenses de l'exercice financier 2014 a été fixé à 8 626 510 \$ et que 1 % de ce budget représente 86 265 \$;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du 28 avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J Grenier;

ET RÉSOLU que le conseil adopte le règlement numéro 1256-2014 lequel est reproduit ci-après.

ADOPTÉE

Règlement numéro 1256-2014

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Par la présente, le conseil fixe à 40 000 \$ le montant net que la Ville peut dépenser au cours de l'exercice financier 2014 pour les fins prévues à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

ARTICLE 3 Une somme de 4 138 \$, représentant l'écart entre les revenus et les dépenses, incluant le service de la dette, est prélevée du fonds général pour faire face aux dépenses nettes du motel industriel situé sur le lot 4 519 744 du cadastre du Québec.

Nonobstant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 931-2004 décrétant la construction d'un motel industriel sur le lot susdit, une autre somme de 35 862 \$ est prélevée du surplus du fonds général pour assumer tout imprévu ou dépassement dans l'opération du motel industriel ou pour réaliser tous travaux ou améliorations s'avérant utiles à l'immeuble.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 12^E JOUR DU MOIS DE MAI 2014.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

252-2014 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1257-2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel;

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1257-2014 aux fins de modifier le *règlement de zonage* numéro 623-91 de façon à autoriser l'usage spécifiquement autorisé « centre d'activités équestres » dans la zone « 122 -F ».

ADOPTÉE

Premier projet de règlement N° APR-1257-2014

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91 DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage spécifiquement autorisé « centre d'activités équestres » dans la zone « 122-F ».

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- est ajouté dans la colonne « 122-F » à la ligne usage spécifiquement autorisé « *Centre d'activités équestres* » le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 12^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE QUATORZE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**AVIS DE MOTION
CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES
DANS LE PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction de nouvelles rues sur le lot 5 310 109. Le règlement prévoira également la construction d'un réseau d'aqueduc dans une partie de ces rues et le raccordement de ce réseau au réseau d'aqueduc de la route de Fossambault.

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

Le produit de la vente des terrains sera affecté à la réduction de l'emprunt.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

**AVIS DE MOTION
CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION
DANS LE PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction d'un bassin de rétention dans le parc industriel sur le lot 5 352 197.

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

253-2014 **OPTION D'ACHAT – FUTURE RUE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade;

ET RÉSOLU de mandater les notaires Boilard Renaud pour la préparation d'une option de vente et achat par laquelle la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier acquerra de Transport Marc Juneau inc. une partie du lot 4 010 019 mesurant 50 pieds de largeur par 300 de longueur pour la construction d'une future rue. La vente se fera au prix de 1,35 \$ le pied carré.

La Ville devra également s'engager à installer une clôture, tel que mentionné dans l'offre d'achat de M. Denis Juneau de Transport Marc Juneau inc., laquelle est datée du 6 mars 2014.

Il est aussi résolu de mandater les arpenteurs DLT pour préparer le plan de subdivision nécessaire pour réaliser la transaction.

La somme nécessaire à la réalisation des travaux et à l'acquisition de cette bande de terrain sera appropriée de l'excédent non affecté du fonds général de la Ville.

Les frais notariés et d'arpentage seront assumés par la Ville.

ADOPTÉE

254-2014 **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 6-2014**

ATTENDU que ce conseil a adopté, le 13 janvier 2014, la résolution numéro 6-2014 pourvoyant à verser une assistance financière à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, suivant l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que la résolution prévoit une aide de 48 597 \$ répartie en deux versements dont 27 410 \$ payables le 15 janvier 2014 et 21 187 \$ payables le 15 juillet 2014;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de devancer le 2^e versement prévu le 15 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade;

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la somme de 21 187 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier en date du 15 mai 2014.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

255-2014 **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CJSR-TVC**
PORTNEUVOISE

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et sur une partie des territoires des MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier ;

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise offre une programmation diversifiée s'adressant à l'ensemble de la population desservie ;

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise couvre des événements et des conférences de presse d'intérêts publics ;

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise permet la diffusion des informations municipales et régionales auprès de nos citoyens ;

ATTENDU l'importance de CJSR-TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déjà donné une subvention pour les années 2011 à 2013 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade;

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soutienne CJSR-TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations, et ce pour les années 2014 à 2016 inclusivement, par l'octroi d'une subvention annuelle de 1 999 \$.

Ce soutien financier est conditionnel au maintien des opérations de CJSR-TVC Portneuvoise au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre Ville.

Cette aide financière est appropriée du poste budgétaire *Culture – Subvention aux organismes* (02-702-27-991) après un transfert d'une somme identique à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

256-2014 **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES PREMIERS**
RÉPONDANTS

ATTENDU le rapport du directeur du Service incendie, monsieur Pierre Beaumont, en date du 30 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier;

ET RÉSOLU de nommer M. Michel Bellehumeur, à partir du 13 mai 2014, au poste de responsable des Premiers répondants aux conditions du rapport du directeur du Service incendie;

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

257-2014 **CRÉDIT DE TAXES 4635, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU qu'un tarif pour matières résiduelles de 4 000 \$ a été imposé à 9167-3715 Québec inc. pour l'année d'imposition 2011;

ATTENDU que ce tarif était basé essentiellement sur les calculs de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf dans sa quote-part demandée à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour cet exercice financier;

ATTENDU que la Régie reconnaît qu'il y a erreur dans le nombre de cueillettes annuelles du commerce, entraînant un tonnage erroné de matières résiduelles pour celui-ci;

ATTENDU que dans sa résolution, adoptée le 28 novembre 2013, la Régie accepte une proposition de la Ville pour créditer une partie de sa quote-part relative à ce commerce;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot;

ET RÉSOLU que ce conseil accepte de créditer la somme de 3 041,87 \$ sur le compte de taxes de 9167-3715 Québec inc. pour l'année d'imposition 2011, laquelle somme représente le capital payé en trop par le commerce, plus les intérêts encourus depuis 2011. Une somme résiduelle de 1 392,73 \$ demeure à payer par l'établissement commercial pour cet exercice.

ADOPTÉE

258-2014 **AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU PARC DE L'HIRONDELLE**

ATTENDU le rapport de la Directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel;

ET RÉSOLU d'autoriser le Club des cavaliers de Sainte-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle pour la journée du 21 juin 2014, pour l'activité « Fête de quartier ».

Le Club des cavaliers devra se prémunir de tous les permis nécessaires.

ADOPTÉE

259-2014 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE 4540, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par la Compagnie International Néon mandataire pour les Immeubles Gavan pour une nouvelle enseigne sur le mur sud du IGA des Sources situé au 4540, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

ATTENDU QUE cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 66-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les critères applicables à ce type d'enseigne sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée respecte les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 29 avril 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel;

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par la compagnie International Néon, mandataire pour les Immeubles Gavan pour une nouvelle enseigne sur le mur sud du IGA des Sources situé au 4540, route de Fossambault.

ADOPTÉE

260-2014 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE 4517, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par monsieur Patrick Bernes, propriétaire de la compagnie Remorquage de la Jacques-Cartier afin de modifier l'enseigne actuellement en place mesurant 8'X 2' située au 4517, route de Fossambault appartenant à la fiducie Marie-Josée Paradis;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 66-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE l'enseigne proposée respecte les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91 et que cette dernière ne serait pas éclairée;

ATTENDU QUE les critères relatifs à l'affichage du règlement sur les PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU QUE le support à enseigne a déjà fait l'objet d'un permis de la Ville;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 29 avril 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel;

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne déposée par monsieur Patrick Bernes, propriétaire de la compagnie Remorquage de la Jacques-Cartier afin de modifier celle actuellement en place mesurant 8' X 2' située au 4517, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

261-2014 **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION BÂTIMENT
COMMERCIAL / SUPER C**

ATTENDU la demande de permis de construction d'un magasin d'alimentation Super C déposée par Fahey et associés inc., firme d'architectes mandataire par Métro sur le lot 5 194 645 au 4480, route de Fossambault;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage numéro 623-91 au niveau de l'implantation, du stationnement, de l'affichage et de l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE les critères du PIA relatif à l'architecture, à l'éclairage, à l'implantation des accès, des bâtiments, des aires de stationnement hors-rue, de chargement, de déchargement et d'entreposage, d'éclairage, d'affichage à l'aménagement du site sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de contenants à déchets et à récupération mais un compacteur installé en cour arrière;

ATTENDU QUE les aires de déchargement rendent impossible le stationnement en cour arrière pour des questions de sécurité et d'esthétisme ce qui explique la présence de cases de stationnement en cour avant;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 29 avril 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel;

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de construction d'un magasin d'alimentation Super C, dont l'implantation est prévue sur le lot 5 194 645.

ADOPTÉE

262-2014 **ARPENTAGE ET DÉBOISEMENT DANS LE PARC
INDUSTRIEL**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 12 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier;

ET RÉSOLU

- De mandater DLT, arpenteurs-géomètres, pour procéder au piquetage de l'emprise de la nouvelle rue à construire dans le parc industriel. Le tout conformément à la proposition de service transmise par Martin Pageau en date du 9 mai 2014. Il s'agit d'un mandat à tarif horaire dont le budget est établi approximativement à 3 500 \$, plus taxes ;
- De mandater la Compagnie PAX excavation pour procéder au déboisement de l'emprise de la nouvelle rue à construire dans le parc industriel à l'aide d'une débroussailleuse sur pelle mécanique. Le tout conformément à la soumission transmise par Sabrina Moisan, ingénieure, en date du 12 mai 2014. Il s'agit d'un contrat à tarif horaire dont le budget est établi approximativement à 17 500 \$, plus taxes ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

- D'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté. Ce montant pourra être renfloué par le règlement décrétant la réalisation des travaux de construction de la nouvelle rue devant être adopté ultérieurement par le conseil municipal.

ADOPTÉE

263-2014 **NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la démission de monsieur Jocelyn Grenier, pour des raisons personnelles, du poste de chef d'équipe à la division Transport du service des travaux publics;

ATTENDU que Monsieur Grenier continuera à œuvrer à cette division comme opérateur de machinerie lourde, classe 1, et ouvrier de voirie;

ATTENDU que Monsieur Grenier bénéficie d'une semaine de travail réduit à 4 jours par semaine;

ATTENDU que monsieur Steve Plamondon occupait déjà le poste de chef d'équipe à la division transport du service des travaux publics lors d'absence de Monsieur Grenier;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier;

ET RÉSOLU de nommer monsieur Steve Plamondon au poste d'opérateur de machinerie lourde, classe 1, ouvrier de voirie et chef d'équipe à la division Transport du service des travaux publics;

L'employé est nommé à ce poste pour une période d'essai de six (6) mois débutant le 13 mai 2014.

La résolution numéro 201-2014 est abrogée.

ADOPTÉE

264-2014 **ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 8 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier;

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Germain, Chevrolet, Buick GMC inc. pour la fourniture d'une camionnette. Le tout conformément au devis numéro 1247-2014-02B et à la soumission déposée le 8 mai 2014 ;

Le prix du contrat est établi à 24 665 \$, plus taxes, et la somme est appropriée du règlement numéro 1247-2014.

ADOPTÉE

Correction effectuée au montant de l'adjudication du contrat lors de l'adoption du procès-verbal le 26 mai 2014.

Correction pour 24 695\$, plus taxes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

265-2014 **STATIONNEMENT CENTRE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 9 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 7 000 \$, plus taxes, pour la réalisation de travaux de réfection du stationnement arrière du centre Anne-Hébert et la construction d'un stationnement de débordement temporaire dans la cour de l'ancien garage municipal ;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

266-2014 **PROJET PILOTE DE PARC À CHIENS**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 8 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves-J Grenier;

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 2 800 \$, plus taxes, pour l'aménagement du terrain, la location de clôture et la production de panneaux pour permettre l'aménagement d'un parc à chiens dans la cour de l'ancien garage municipal pour une période de trois mois ;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

267-2014 **PAIEMENT NUMÉRO 3 CRÉATION D'UN LIEN ENTRE LES
DEUX RÉSEAUX D'AQUEDUC**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 7 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 3 à Métro excavation inc. au montant de 16 295,12 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1234-2013.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

268-2014 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot;

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2014, laquelle totalise la somme de 83 464,66 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose pour la période se terminant le 7 mai 2014, laquelle comprend 120 commandes au montant de 39 314,28 \$.

LISTE DES CHEQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 avril 2014, laquelle totalise 797 864,28 \$.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

269-2014 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 150-2014**

ATTENDU la résolution numéro 150-2014 concernant la demande d'autorisation transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans le parc industriel;

ATTENDU que le MDDELCC a demandé que cette résolution soit modifiée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade;

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 150-2014 pour y ajouter ce qui suit :

La date de fin prévue des travaux est le 31 octobre 2014 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 31 décembre 2014. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi des dossiers n'a été fait par les membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

270-2014 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 26 mai 2014, à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 28.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2014**
